

Information destinée aux professionnels de santé

Le 26 novembre 2014

Rupture de stock du VACCIN BCG SSI

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que notre spécialité VACCIN BCG SSI, poudre et solvant pour suspension injectable est actuellement en rupture de stock. La remise à disposition est prévue début février 2015.

Il est rappelé que le vaccin BCG SSI est recommandé aux enfants à risque élevé de tuberculose (cf ci-dessous les recommandations du calendrier vaccinal 2014).

En accord avec l'ANSM et dans ce contexte de rupture de stock, il est recommandé dans la mesure du possible, de différer la vaccination.

Dans les cas où la vaccination contre la tuberculose ne pourrait pas être différée, nous vous précisons que des doses sont disponibles en quantité limitée auprès des centres de PMI, afin de permettre la réalisation d'un maximum de vaccinations par flacon (la présentation du vaccin étant un flacon multidose).

Soyez assuré que Sanofi Pasteur MSD met tout en œuvre pour résoudre au plus vite ce problème d'approvisionnement. Notre service d'information médicale reste à votre disposition pour toute information complémentaire au 0825 822 246.



Dr Charles BAPTISTE
Direction Médicale France
Sanofi Pasteur MSD

Recommandations de vaccinations contre la tuberculose (d'après le calendrier vaccinal 2014, sante.gouv.fr)

Depuis la publication du décret de suspension de l'obligation de vaccination par le BCG des enfants et des adolescents et de la circulaire d'application, la **vaccination par le BCG ne peut plus être exigée à l'entrée en collectivité mais fait l'objet d'une recommandation forte pour les enfants à risque élevé de tuberculose (voir ci-dessous)** :

Pour les enfants exposés à un risque élevé de tuberculose, la vaccination par le BCG est recommandée dès la naissance. Les nourrissons âgés de moins de 3 mois sont vaccinés par le BCG sans test tuberculinique préalable. Chez les enfants à risque non vaccinés, la vaccination peut être réalisée jusqu'à l'âge de 15 ans.

L'intradermoréaction (IDR) à la tuberculine préalable à la vaccination doit être réalisée à partir de l'âge de 3 mois pour éviter de vacciner un enfant qui aurait été contaminé. La vaccination ne s'applique qu'aux personnes ayant une intradermoréaction à la tuberculine négative.

Sont considérés comme enfants à risque élevé les enfants qui répondent au moins l'un des critères suivants :

- enfant né dans un pays de forte endémie tuberculeuse ;
- enfant dont au moins l'un des parents est originaire de l'un de ces pays ;
- enfant devant séjourner au moins un mois d'affilée dans l'un de ces pays ;
- enfant ayant des antécédents familiaux de tuberculose (collatéraux ou ascendants directs) ;
- enfant résidant en Ile-de-France, en Guyane ou à Mayotte ;
- enfant dans toute situation jugée par le médecin à risque d'exposition au bacille tuberculeux, notamment enfant vivant dans des conditions de logement défavorables (habitat précaire ou surpeuplé) ou socioéconomiques défavorables ou précaires (en particulier parmi les bénéficiaires de la CMU, CMUc, AME...) ou en contact régulier avec des adultes originaires d'un pays de forte endémie.

Les zones géographiques considérées à forte incidence tuberculeuse, sont :

- le continent africain dans son ensemble ;
- le continent asiatique dans son ensemble, y compris les pays du Proche et Moyen-Orient ;
- les pays d'Amérique centrale et du sud ;
- les pays d'Europe centrale et de l'est y compris les pays de l'ex-URSS ;
- dans l'Union européenne : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Roumanie.

Par ailleurs, il est rappelé que la revaccination par le BCG n'est plus indiquée depuis 2004, en population générale et chez les professionnels exposés à la tuberculose.

